AR Prefecture

005-200034502-20250320-2025_035-DE
Reçu le 25/03/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatorze mars deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16
Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 3
Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2
Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Création d'un poste de rédacteur territorial

Monsieur le Maire

Rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Rappelle que la mise en place des lignes directrices de gestion vise à garantir la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics, à valoriser la diversité des parcours et des expériences professionnelles, à favoriser les mobilités, à anticiper l'évolution des agents, des métiers et des compétences, et à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Rappelle la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial (filière administrative - catégorie B) dans le but d'exercer les fonctions de responsable des ressources humaines à temps complet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

AR Prefecture

005-200034502-20250320-2025_035-DE
Reçu le 25/03/2025

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, notamment son chapitre I ;
Vu le tableau des effectifs de la commune ;
Vu le budget primitif 2025,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial (filière administrative - catégorie B) dans le but d'exercer les fonctions de responsable des ressources humaines à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Créer** un poste de rédacteur territorial (filière administrative - catégorie B) dans le but d'exercer les fonctions de responsable des ressources humaines à temps complet ;

ARTICLE 2. **Modifier** le tableau des emplois
Filière : Administrative
Grade : Rédacteur territorial
Type d'emploi : Emploi permanent
Durée de travail : 35h00 (temps complet)

ARTICLE 3. **Prévoir** l'inscription des crédits au budget primitif 2025 ;

ARTICLE 4. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	16	Abstention :	1
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 25 MARS 2025
Affiché ou publié le : 21 MARS 2025

Ainsi fait et délibéré le 20 mars 2025
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK